

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00449

ARRETE

DSOL

Du

11 JUIN 2007

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2007
pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
de l'Association « ALISTER » à MULHOUSE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du service en cours de signature ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS de l'Association « ALISTER » à MULHOUSE sont autorisées comme suit :

<u>Dépenses :</u>	
Groupe I :	9 400,00 €
Groupe II :	130 725,04 €
Groupe III :	11 050,00 €
Total des 3 groupes :	151 175,04 €
<u>Recettes :</u>	
Groupe I :	136 722,72 €
Groupe II :	0,00 €
Groupe III :	0,00 €
Incorporation du résultat excédentaire :	14 452,32 €
<u>Total dépenses nettes :</u>	151 175,04 €

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de l'Association « ALISTER » de MULHOUSE est fixée à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

136 722,72 €

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	12 JUN 2007
	Publication - Notification le	19 JUN 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Secrétaire Adjointe
Personnes à Handicapées
en charge de la Tarification

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER